

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 83830117.4

⑤① Int. Cl.³: **G 09 F 13/06, G 09 F 7/10**

⑳ Date de dépôt: 10.06.83

③① Priorité: 11.06.82 IT 1169782 U

⑦① Demandeur: **Marchese, Filippo, via Rinuccini 44, I-50144 Firenze (IT)**

④③ Date de publication de la demande: 28.12.83
Bulletin 83/52

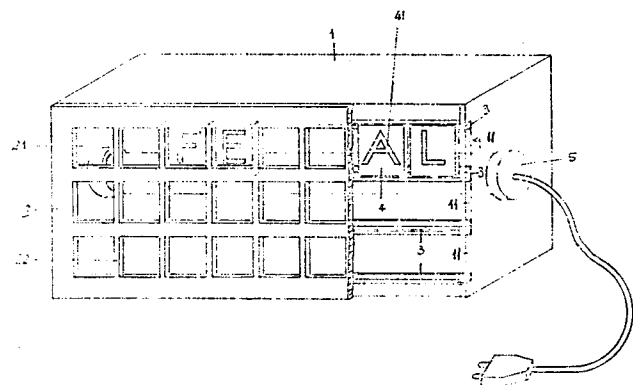
⑦② Inventeur: **Marchese, Filippo, via Rinuccini 44, I-50144 Firenze (IT)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Martini, Lazzaro, Ufficio Brevetti Ing. Lazzaro Martini Via Brunelleschi, 1, I-50123 Firenze (IT)**

⑤④ **Enseigne lumineuse avec lettres mobiles, interchangeable.**

⑤⑦ Pour composer une enseigne lumineuse on utilise une boîte (1) dont la face antérieure est pourvue d'une lame (2) avec plusieurs petites fenêtres (21) égales et rapprochées, en plusieurs files horizontales et verticales: chaque file horizontale étant définie par deux guides (3) pour plusieurs tesselles égales (4), en matériel transparent et mobiles, sur chacune desquelles est dessinée une lettre, éclairable de derrière au moyen d'une lampe électrique (5); la fuite entre deux tesselles (4) contiguës est couverte par le bord (22) existant entre deux petites fenêtres (21) contiguës.



EP 0 097 132 A2

Enseigne lumineuse à lettres mobiles, interchangeables.

La présente invention concerne une enseigne lumineuse à lettres interchangeables.

Sont connues les enseignes lumineuses à lettres fixes et à lettres coulissantes; mais tandis que les premières ne permettent pas une facile et rapide substitution des lettres pour composer un texte différent, les deuxièmes sont très coûteuses.

La présente invention se fixe le but de présenter une enseigne lumineuse de prix modéré dont le texte, même si de plusieurs mots, puisse être composé et décomposé en peu de temps et avec facilité.

10

A ce résultat on est parvenu en conformité à la présente invention en adoptant l'idée de composer le texte au moyen de lettres rigides, mobiles, interchangeables et transparentes.

15 Les avantages de l'invention consistent essentiellement dans le fait que l'on peut obtenir n'importe quel texte écrit d'un ou plusieurs mots, sur une ou plusieurs lignes; que le texte est lisible pendant le jour aussi à divers mètres de distance; qu'il est de facile composition et de rapide décomposition; que l'enseigne est
20 dans l'ensemble d'engorgement réduit, mobile et facilement transportable; qu'elle est bien adaptable dans n'importe quel local public ou privé comme les magasins, les banques, les hôtels, les stands des foires, les galeries d'art pour renseigner sur les nouveautés, les prix spéciaux, les escomptes, les promotions, les cotes des changes à la Bourse, les cours des devises, les taux d'intérêt, les messages et les offres directs, généralisés ou personnalisés.

L'invention est exposée ci-dessous plus en détail à l'aide du dessin joint qui représente seulement une forme de réalisation.

La Fig.1 représente une vue en face oblique d'ensemble d'une ensei-

gne selon l'invention.

Réduite à sa structure essentielle, une enseigne selon l'invention est composée:

- d'une structure à boî^{te}(1) parallélépipède dont la face verticale antérieure est une lame(2) fixe ou amovible, opaque, avantageusement de couleur noir, dans laquelle sont prévues beaucoup de petites fenê^{tres}(21) égales, avantageusement à profil carré, également orientées et alignées sur plusieurs files horizontales et verticales et avec les petites fenê^{tres} de chaque file équidistantes entre elles et juxtaposées à de correspondantes petites fenê^{tres} des autres files; sur la page postérieure de la dite lame (2) sont fixé autant de couples de guides prismatiques à angle droit que les files des petites fenê^{tres}(21), chaque guide étant obtenu avec un profil(3) qui a une section à L pour la première file en haut et la première file en bas et une section à T pour toutes les autres files; les dits profils(3) sont opportunément disposés afin que chaque couple de guides contigus définit une voie de course horizontale, située derrière une correspondante file de petites fenê^{tres}(21) et avec, dans une face latérale de la boî^{te}(1), une seule entré^e(11) pour les tesselles(4) à lettres mobiles: un battant de fin de course en correspondance avec l'extrémité aveugle de chacune des dites voies de course définit la position correcte des tesselles(4) de chaque file;
- d'une pluralité de tesselles(4) égales, de forme rectangulaire, en matériel transparent, dont la hauteur et l'épaisseur sont telles à s'installer avec précision, mais coulissantes dans chacun des dits couples de guides(3) et dont la largeur est telle à occuper l'embrasure d'une petite fenê^{tre}(21) et la moitié du bord(22) placé aux côtés de chaque petit fenê^{tre}(21): dans chaque tesselle (4) est dessinée une lettre(41), préférablement majuscule, avantageusement définie par obscurcissement de la restante surface de la

tesselle, avec des marges égales à droite et à gauche de la lettre et avec la marge inférieure plus grande à l'égard de celle supérieure pour compenser le jeu nécessaire entre la tesselle(4)et le profil(3) supérieur de chaque guide et faire ainsi apparaître la
5 lettre(41)correctement centrée à l'égard de la petite fenêtre(21);
- d'une lampe à incandescence(5), fixée à l'intérieur de la structure(1) munie d'un cordon avec fiche pour l'alimentation avec courant du réseau d'éclairage, avec la fonction d'éclairer, de derrière, les lettres(41)des tesselles(4)composant l'enseigne.

10

Le fonctionnement est le suivant. Pour composer n'importe quelle inscription on introduit progressivement dans les guides(3), situés derrière chaque file horizontale de petites fenêtres(21) et pour les correspondantes entrées(11), les tesselles(4)avec les lettres
15 ou numéros ou graphèmes qui composent l'inscription avec allure dextrorsum ou différente, en utilisant des tesselles complètement noircies pour espacer les mots et en faisant attention à approcher, étroites entre elles, les tesselles(4) de chaque file.

RE V E N D I C A T I O N S

1) Enseigne caractérisé par le fait qu'elle comprend une structure à boîte(1) avec la face verticale antérieure pourvue d'une lame (2) concernée par une pluralité de petites fenêtres(21) égales, alignées, équidistantes et formant plusieurs files horizontales et verticales, sur une page de la dite lame, en correspondance avec les marges horizontales de chaque file horizontale de petites fenêtres(21), sont fixés deux profils(3) de telle sorte qu'ils définissent une voie de course pour plusieurs tesselles(4) égales avec des lettres mobiles, coulissantes et éclairables de derrière au moyen d'une lampe(5) à incandescence.

2) Enseigne selon la revendication 1) caractérisée par le fait que les petites fenêtres(21) de la dite lame(2) sont à contour quadrilatère, deux à deux séparées par un bord(22) destiné à couvrir la fuite entre deux tesselles(4) contiguës.

3) Enseigne selon la revendication 1) caractérisée par le fait que la dite lame(2) est fixée à la structure(1) d'une façon amovible ou inamovible.

4) Enseigne selon la revendication 1) caractérisée par le fait que la dite lame(2) est antérieurement couverte ou non par une surface transparente.

5) Enseigne selon la revendication 1) caractérisée par le fait que les dites tesselles(4), qui sont en matériel transparent, ont une forme préférentiellement rectangulaires et avec telles dimensions qu'elles résultent avec toutes les arêtes complètement cachées par la dite lame(2).

6) Enseigne selon la revendication 1) caractérisée par le fait que sur chaque tesselle(4) apparait une lettre(41), symbole ou graphème qui sont définis par obscurcissement de la surface restante de la tesselle et dont les marges sont telles qu'elles font résulter la lettre, symbole ou graphème centrés à l'égard à chaque petite fenêtre(21) de la lame(2).

